



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

*Commission Départementale
d'Aménagement Commercial*

Direction départementale des Territoires
Service Territoires et Développement

CDAC570_Avis_décision.odt

Décision de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de Lot-et-Garonne

Réunie le 28 octobre 2014, la Commission départementale d'aménagement commercial de Lot-et-Garonne a décidé :

d' **AUTORISER** la création d'un supermarché Intermarché de 2984 m² de surface de vente finale, et son drive de 110 m² dont 4 pistes de ravitaillement sur la commune de Villeneuve-sur-Lot.

Le texte de la décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Villeneuve-sur-Lot.

Agen, le 28 octobre 2014

Pour le Préfet,
Le chef d'unité Missions Interministérielles,



Arnaud MASSUE